

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de construction d'un immeuble comportant 50 logements sociaux situé sur le site appartenant à la RATP, 222-224 rue de la Croix Nivert - Paris 15^{ème}
du jeudi 8 septembre 2022 à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 17h00



Credit_Lambert David_ONEBLOCK.jpg

Par arrêté municipal en date du 29 juillet 2022, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris – 31 rue Pecllet – 75015 Paris.

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 075 115 21 V0075, déposée le 28 décembre 2021 par M. Vincent SOUYRI, représentant de la RATP Habitat, sise 158 rue de Bagnolet, 75990 Paris Cedex 20. Le projet concerne la phase 2 du projet de restructuration des ateliers de Vaugirard du site de la RATP, sur laquelle est prévu : sur le lot D, la construction, en superposition de l'atelier de maintenance des trains, d'un immeuble de logements comportant 50 logements quasi-exclusivement sociaux, totalisant environ 3 720 m² de surface de plancher, la conservation et restructuration des pavillons d'entrée sur le site et leur intégration au projet d'ensemble ; l'aménagement d'une venelle privée.

Cet avis est affiché à la mairie du 15^{ème} arrondissement, dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme, 121 avenue de France, CS 51388 – 75639 Paris Cedex, et est également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr).

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <http://lot-d-vaugirard.participationdupublic.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, dans le respect des contraintes sanitaires, pendant toute la durée de la procédure, à la mairie du 15^{ème} arrondissement, 31 rue Pecllet, 75015 Paris, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le site de la mairie du 15^{ème} arr. : <http://www.mairie15.paris.fr>, téléphone : 01 55 76 75 15).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public, dans le respect des contraintes sanitaires, à la mairie du 15^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture susmentionnées, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment une étude d'impact actualisée qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Cette étude d'impact et cet avis seront joints au dossier qui sera mis à la disposition du public à la mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier et des observations ou questions sur le projet, et des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : DU-lot-d-vaugirard@paris.fr

La personne responsable du projet est Monsieur Vincent SOUYRI, représentant de la RATP Habitat, domiciliée au 158 rue de Bagnolet 75990 Paris Cedex 20.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site paris.fr.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris - Direction de l'urbanisme - 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13.